



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B 3.1, 3.9, 3.10 et 3.11

Numéro de la demande : 2021-2727
Demande : Nouvelle étiquette ou modification des étiquettes d'un produits –
Augmentation ou diminution de la dose d'application, modification
du niveau de suppression, nouveaux organismes nuisibles
Produit : Herbicide Tough 600 EC
Numéro d'homologation : 34031
Principe actif (p.a.) : 600 g/L de pyridate
Numéro de document de l'ARLA : 3284987

Contexte

L'herbicide Tough 600 EC est homologué pour le désherbage sélectif et la répression des mauvaises herbes dans le maïs (maïs-grain et sucré), les pois chiches, la menthe, les pois de grande culture, les pois secs, le canola et les lentilles. Pour obtenir des renseignements précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le but de cette demande est d'ajouter un nouveau ravageur (gaillet bâtard), de diminuer la dose d'application pour certains ravageurs et de modifier le niveau de contrôle de certains ravageurs.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements présentés aux fins d'examen comprenaient des données provenant d'essais en champ à petite échelle et de justifications scientifiques. L'information fournie appuie la dose réduite 0,5 L/ha de l'herbicide Tough 600 EC pour la suppression de certaines mauvaises herbes ainsi que l'ajout du gaillet bâtard. D'autres modifications, notamment celles qui ont été apportées au niveau de suppression de certaines mauvaises herbes, sont également soutenues.

Les nouvelles allégations sur les mauvaises herbes et la nouvelle grille de doses fournissent aux producteurs de meilleures données sur les mauvaises herbes que l'herbicide Tough 600 EC contribue à supprimer.

Conclusion

L'ARLA a effectué une évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour justifier l'inclusion d'une réduction des doses et de nouveaux ravageurs sur l'étiquette de l'herbicide Tough 600 EC, comme décrit ci-dessus.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

- | | |
|---------|---|
| 2910027 | 2018, Summary of Value for Tough 600 EC Herbicide, DACO: 10.2.1, 10.2.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4 |
| 3239129 | 2021, Summary of Value for Tough 600 EC Herbicide Addition of Tank Mix and Label Expansion, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2(B), 10.2.3.3(B), 10.2.3.4(B), 10.2.4, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.5.1 |
| 3239131 | 2021, Summary of Value for Tough 600 EC Herbicide Addition of Tank Mix and Label Expansion, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2(B), 10.2.3.3(B), 10.2.3.4(B), 10.2.4, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.5.1 |

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9